

- le 4 juin 2007 -
- 204 -

RELEVÉ DE DECISIONS

Dans le cadre du cycle de négociations visant à apporter des améliorations à la réforme de la filière production, la direction a rencontré les organisations syndicales représentatives les 29 mars 2007, 24 avril 2007, 22 mai 2007 et 4 juin 2007.

A l'issue de ces négociations, les parties signataires prennent acte des points suivants :

- les activités post production et équipes légères demeurent dans la filière production. En conséquence, le chiffre d'affaires engendré par ces deux activités continue d'apparaître dans les comptes de la filière production. A cette fin, les commandes équipes légères et post-production associée, pour la partie de leur activité régionale et interrégionale seront pilotées et régulées par la Direction des Antennes Régionales. Les personnels concernés demeurent planifiés en régions. En conséquence, le chantier « accompagner la réaffectation des personnels » n'a plus lieu d'être. Quant au chantier « organiser et accompagner la réaffectation des moyens et des activités », il sera réorienté.
- Le chantier « formaliser la relation commerciale avec les chaînes » doit se concrétiser à la fin du 3^{ème} trimestre 2007. Il est rappelé que l'objectif de ce chantier est de construire un catalogue des prestations, de décrire les modalités commerciales et de définir notamment les contrats cadres avec les autres chaînes du groupe. Parallèlement, il est créé, au sein de la direction de la filière production, une fonction commerciale.
- Création de la direction de la filière production et verticalisation de son organisation (centralisation des achats et des locations ; mutualisation des moyens ; optimisation du contrôle de gestion...). Ce point fera l'objet d'une présentation aux Instances représentatives du personnel concernées.
- Réaffirmation de la charte de priorité sur le recours aux moyens internes.

Une dernière séance de négociations sera organisée avant la fin du mois de juin. Elle portera sur les différents chantiers organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, ainsi que sur leurs calendriers.

Paulle
STP
CGP
[Signature]

S. Fournier
[Signature]
p/po PO.

CFDT Média 1
[Signature]
P. CHASSONNE

Paulle SUD
[Signature]
S. VERESQUE - CORNEILLE

Dans le cadre du préavis de grève déposé par le SNRT-CGT, la CFDT, la CFTC et SUD le 1^{er} juin 2007 à compter du 7 juin 2007 à 0h00 et concernant les personnels de la filière production, la direction a entamé les négociations le dimanche 3 juin 2007.

A l'issue des discussions, les organisations syndicales considèrent que la signature du relevé de décisions du 4 juin 2007 concernant la filière production, emporte la levée immédiate dudit préavis de grève.

Pour SUD

Jean LEBESQUE-GARNIERE

CFDT Média

Pour le SNRT CGT

le 4 juin 2007

Zohar